



Rapport de la commission au Conseil communal

Date de la séance : 15.04.2026

Titre : Réfection de la chaussée du chemin des Tuileries –
Demande d'un crédit de construction

Préavis n° : 07/2026

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc chargée d'examiner ce préavis municipal était composée de :

PLR 1 : M Georges Auberson
PLR 2 : M André Racloz
PLR 3 : M
PS 1 : M Esteem Okoro
PS 2 : M Alano Cauderay, Président
Verts.es 1 : M Erich Dürst
Verts.es 2 : M
Vert'lib : M Constant Pasquier
EP : M Anton Epp en remplacement de M. Ernest Corbaz

Représentant de la Municipalité : M. Roland Perrin

Introduction

Après ouverture de la séance la parole est donnée à M. Roland Perrin, Municipal en charge du préavis. Il explique qu'il s'agit de réfectionner la chaussée du chemin des Tuileries, les trottoirs nord, (ceux du Sud ont déjà été refaits à l'occasion de l'installation du chauffage à distance), l'éclairage public, et installer un nouvel arrêt de bus pour les n° 45 et 46 au ch. des Tuileries, en remplacement de celui des Croisettes qui sera supprimé, afin de faciliter le passage du n° 44. En outre, il s'agit de profiter de l'occasion pour installer un tube en attente pour la fibre optique au cas où l'on voudrait développer un réseau communal. Ça ne coûte pas cher si on l'intègre dans les travaux. Ces travaux étaient prévus depuis quelques temps déjà. Mais il a fallu attendre que le chauffage à distance soit installé sous la route ce qui est chose faite maintenant.



Les travaux sont rendus nécessaires si on veut assurer la durabilité de la chaussée car le revêtement présente de nombreuses fissures, voire une chaussée affaissée à certains endroits par le passage des bus, celle-ci n'ayant pas été conçue pour eux. La réparer, voire poser une couche de bitume par-dessus ne ferait que cacher les défauts qui ne tarderaient pas à réapparaître. Quant à l'éclairage on profite de l'occasion pour revoir la distribution électrique et remplacer luminaires par des plus économes en énergie.

Ce chantier va évidemment fortement perturber la circulation. Afin de minimiser leur impact il sera réalisé pendant les vacances d'été et d'automne 2026, et de printemps 2027 pour la pose de la couche de finition. Des mesures seront prises de manière à préserver un accès sécurisé pour les riverains, qu'ils soient piétons, cyclistes, ou automobilistes. En effet, les travaux seront réalisés une voie après l'autre, ce qui permettra de circuler en tout temps sur une voie. Celle-ci ne pouvant se faire qu'à sens unique, une boucle, Tuilerie, Roches, Grand-Vennes, et Petit-Vennes sera installée pour l'autre sens Et pendant les vacances les bus feront demi-tour au rond-Point Croisettes - Vauguey.

Quant au coût, il a fait l'objet d'un appel d'offre auprès des marchés publics. Le prix est donc relativement sûr. Cependant, étant donné qu'il est difficile d'évaluer l'importance des travaux à faire dans les couches inférieures de la chaussée, le devis intègre un imprévu de 15% plutôt que les 10% habituels.

Discussion générale

Après plusieurs questions visant à préciser le projet la discussion s'est portée sur la nécessité ou non de prévoir un revêtement phono absorbant sur un tronçon limité à 30 km/h. En effet, un tel revêtement est plus coûteux (environ 5 à 10% plus cher) et moins durable dans le temps. On parle d'une durée de 8 à 10 ans, après quoi il a perdu sa caractéristique phono-absorbante. En effet certains conseillers doutent que le jeu en vaut la chandelle. M. Perrin répond qu'une amélioration du bruit a été constatée lors de mesures de bruit dans un autre secteur semblable déjà réalisé. En outre, il mentionne que le Conseil avait demandé de généraliser la pose de tels revêtements. Or si on généralise cette pratique dans l'ensemble des zones à 30 km/h de la commune, alors que cela n'a pratiquement pas d'effets, cela représente finalement un surcoût considérable inutile

Un conseiller mentionne alors que le coût total constaté est de l'ordre de 230.- frs/m² ce qui lui semble extrêmement bas car il considère qu'un prix de 300.- frs/m² est déjà un bon prix. Donc, il pense que ce n'est pas exagéré de prévoir ce revêtement.

Finalement une proposition de vœu est soumise au vote. Celui-ci demande que la Municipalité étudie l'amélioration réelle que procure un revêtement phono-absorbant dans une zone 30 km/h afin de savoir si cela justifie la dépense supplémentaire. Soumis au vote ce vœu est accepté par 4 voix pour, une abstention et deux voix contre.

Soumis au rapport de la CoFin

Oui 8 membres présents, 8 x oui

Vœux/questions

Oui La commission propose par quatre voix pour, une abstention, et deux voix contre que la Municipalité étudie l'amélioration réelle que procure un revêtement phono-absorbant dans une zone 30 km/h afin de savoir si cela justifie la dépense supplémentaire.

Conclusions

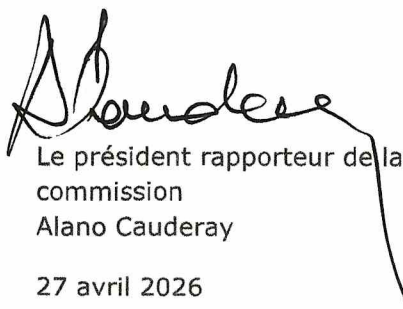
C'est à six voix pour et une abstention des 7 membres présents que la Commission désignée à cet effet vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le préavis n° 07/2026 de la Municipalité du 09.03.2026 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'octroyer un crédit de construction de CHF 813'000.- (huit cent trieze mille francs) pour les travaux de de réfection de chaussée du chemin des Tuileries ;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou à recourir à l'emprunt aux meilleurs conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement ;
3. d'autoriser la Municipalité à porter la dépense relative à ce crédit de construction à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.



Le président rapporteur de la
commission
Alano Cauderay
27 avril 2026



LISTE DES PRÉSENCES

Séance I

Date de la séance : 15.04.2026

<u>Fonction</u>	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Présent</u>	<u>Excusé</u>
Président	Cauderay	Alano	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rapporteur *	Cauderay	Alano	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
///	///	///	///	///
Membres	Auberson	Georges	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Epp	Anton	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Dürst	Erich	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Okoro	Esteem	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Pasquier	Constant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Racloz	André	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>